

• Le maître E

Enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique

- Intervient prioritairement au cycle 2
- S'adresse à des élèves ayant des difficultés scolaires
- Propose
 - des bilans scolaires
 - Une aide spécialisée avec des petits groupes d'élèves ayant une difficulté commune
- Agit directement sur les apprentissages en utilisant une pédagogie et des médiations appropriées aux difficultés rencontrées.

Conditions de l'aide spécialisée :

- Un local dans l'école.
- Une étude ciblée des difficultés des enfants, avec l'équipe pédagogique lors des réunions de cycle.
 - Informations aux parents

• Le psychologue scolaire

- Intervient à tous les niveaux de la scolarité maternelle et élémentaire
- S'adresse à des enfants en difficulté scolaire et/ou psychologique (relationnelle, psychoaffective ou familiale)
- Participe
 - A l'intégration à l'école d'enfants handicapés ou en très grande difficulté
 - Au travail du réseau (RASED)
 - Au processus et aux commissions d'orientation (classes, établissements spécialisés)
- Agit :
 - en direction des enseignants : entretiens, écoute des demandes, suggestions
 - en direction des familles : entretiens pour pouvoir mieux comprendre et ainsi aider à l'amélioration de la situation
 - en direction des enfants : entretiens, examens psychologiques, ...
 - en collaboration avec les partenaires extérieurs : orthophonistes, CMP, assistantes sociales, ...

Conditions de l'examen psychologique :

- Un local adapté
- Demande de l'enseignant, d'un ou des parents ou de l'enfant lui-même
 - Accord parental indispensable

• Le maître G

Enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative.

- Intervient prioritairement aux cycles 1 et 2
- s'adresse à des enfants ayant des difficultés scolaires, personnelles et comportementales
- propose :
 - différents bilans et observations
 - une aide individualisée ou en très petit groupe, à partir d'une observation et d'une écoute approfondie de l'enfant
- agit :
 - indirectement sur les apprentissages en aidant l'enfant à se structurer, trouver des repères.
 - Il conduit ainsi l'enfant à :
 - trouver le désir d'apprendre
 - trouver son statut d'élève
 - trouver l'estime de soi

Conditions de l'aide spécialisée :

- un local dans l'école
- l'adhésion au projet d'aide rééducative de l'enseignant, des parents et de l'enfant
- une autorisation signée des parents